

VOUVRAY

REVISION PLU

Réunion publique
24 mai 2022

QU'EST-CE QU'UN PLU ?

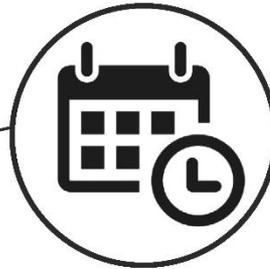
Un document qui

- Réglemente le droit des sols dans une **vision prospective**,
- Permet de se projeter sur les 10 prochaines années en prenant en compte les **atouts et les sensibilités** de votre territoire,
- Se construit en cohérence avec les perspectives de développement locales, en fonction des évolutions supra-communales et dans une **logique d'intérêt général**.

LES ETAPES DE LA REVISION DU PLU

LE PADD

Quel projet à 10 ans ?



Débat du PADD
Novembre 2019

Février 2019

LE DIAGNOSTIC

Où en est le territoire
aujourd'hui ?



LE REGLEMENT ET LE ZONAGE

Quelles règles fixer ?



Arrêt du PLU
Automne 2022

Approbation du PLU
Printemps 2023



LA VALIDATION

Quels retours des PPA et de la population ?

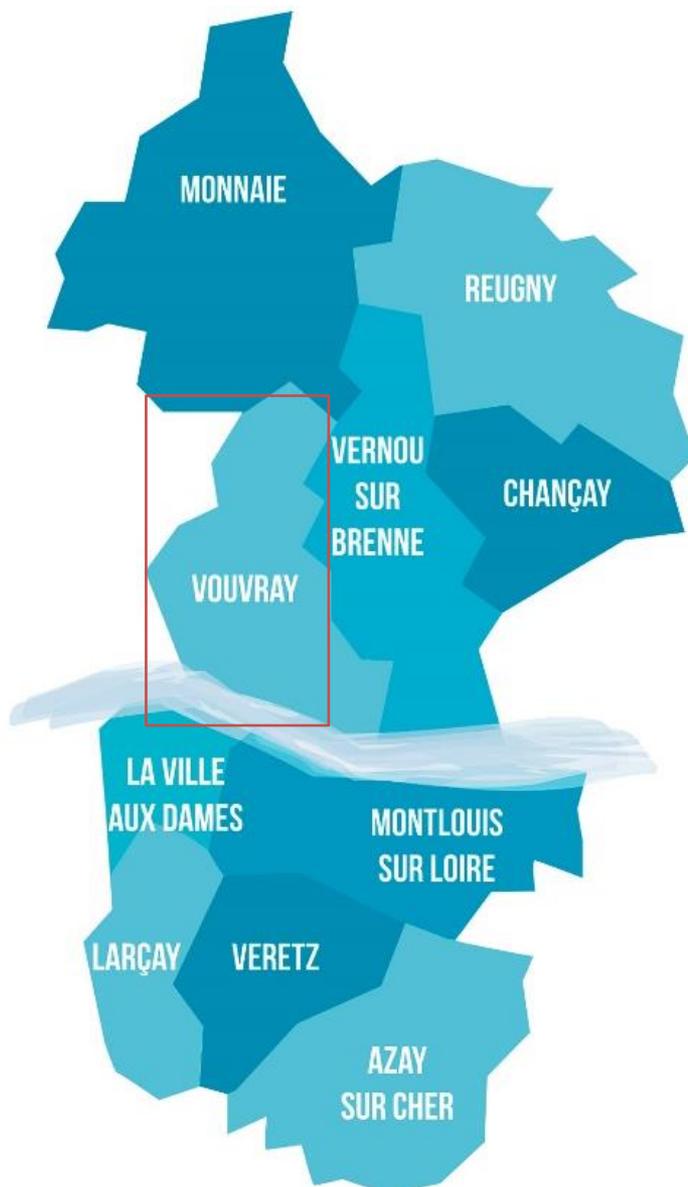
CONTEXTE SUPRA-COMMUNAL

ECHELLE SUPRA-COMMUNALE

La commune est membre de la Communauté de Communes **Touraine-Est Vallées**.

Elle regroupe **10 communes**, plus de **39 771 habitants**. La communauté de communes dispose aujourd'hui d'un Plan Local de l'Habitat (PLH).

La commune s'inscrit aussi dans le périmètre du **SCoT de l'agglomération tourangelle**, approuvé le 27 septembre 2013.





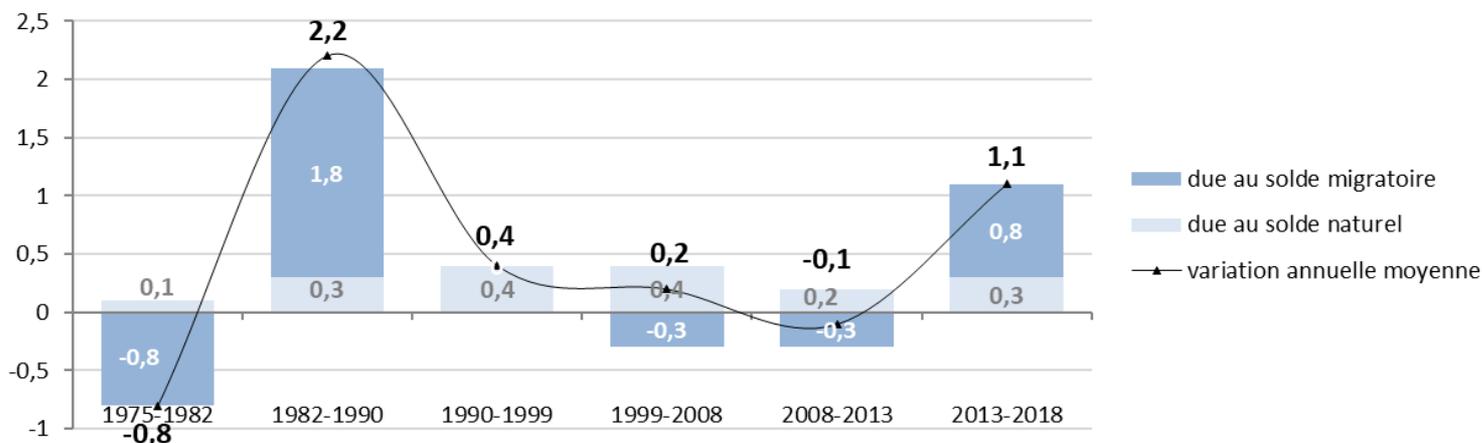
ENJEUX DU DIAGNOSTIC

ENJEUX DU DIAGNOSTIC

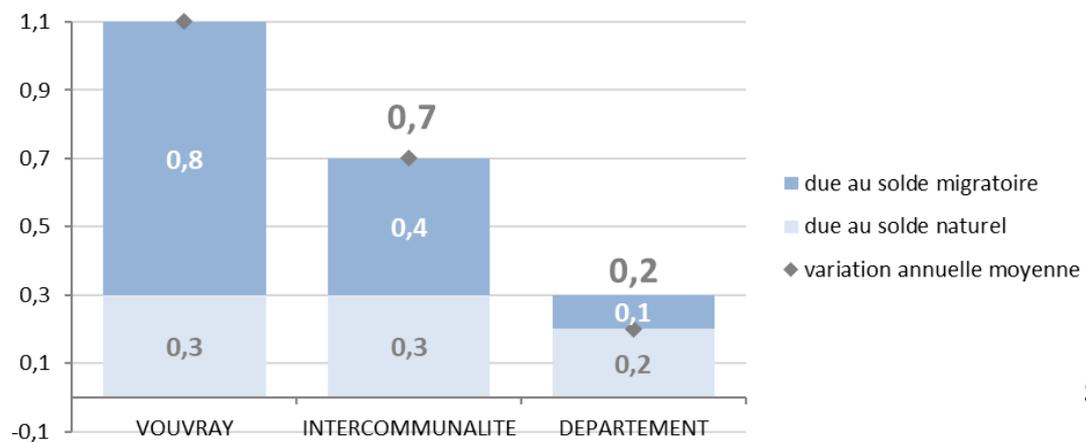
Une **croissance démographique** forte sur la période récente, portée par un solde naturel positif et constant et un solde migratoire élevé et en forte hausse.

(178 habitants supplémentaires entre 2013 et 2018, soit en moyenne 36 nouveaux habitants par an)

Variation annuelle moyenne de la population
selon les soldes naturel et migratoire



Variation annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018
selon les soldes naturel et migratoire

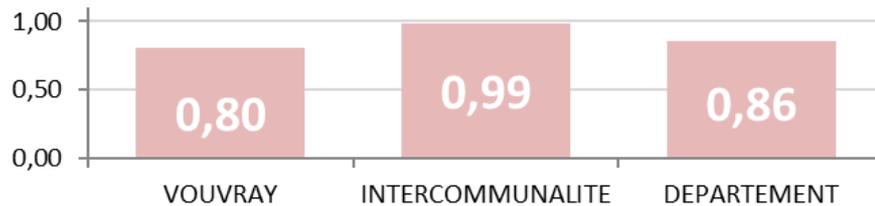


ENJEUX DU DIAGNOSTIC

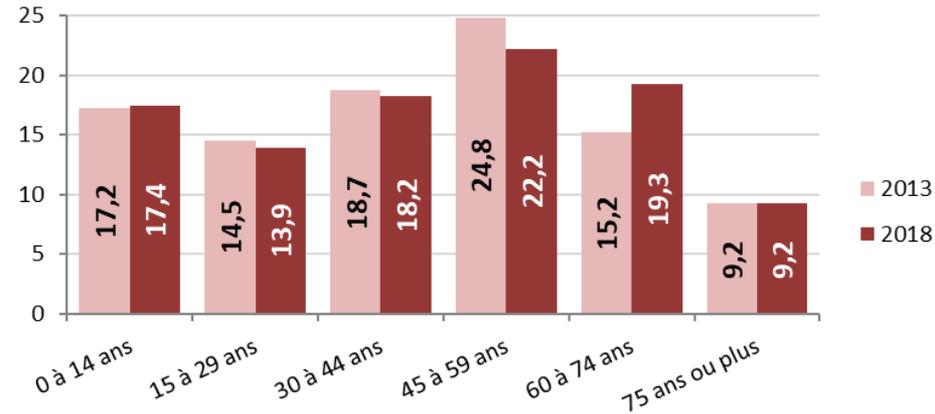
Une population **légèrement âgée et vieillissante...**

- 51% de la population a plus de 45 ans,
- Indice de jeunesse inférieur à 1,
- Une augmentation importante des 60-74 ans (+4 points en 5 ans).

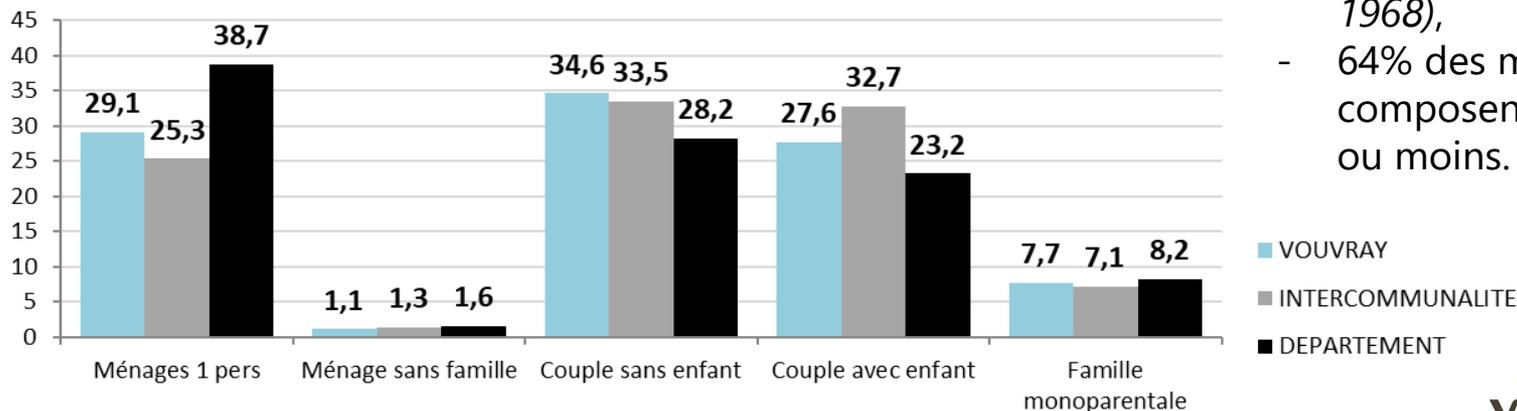
Indice de jeunesse en 2018



Evolution de la population par tranches d'âges entre 2013 et 2018



Composition des ménages en 2018



...Principalement composée de **couple sans enfant**

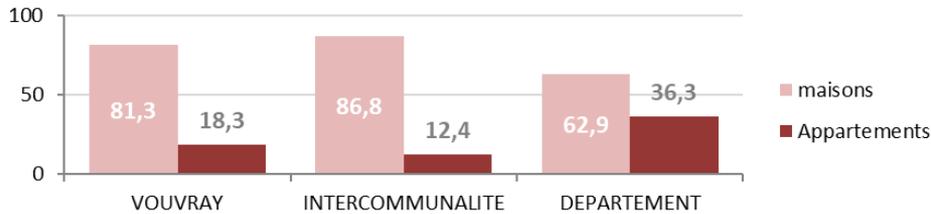
- 2,26 personnes/ménage en moyenne en 2018 (3,06 en 1968),
- 64% des ménages se composent de 2 personnes ou moins.

ENJEUX DU DIAGNOSTIC

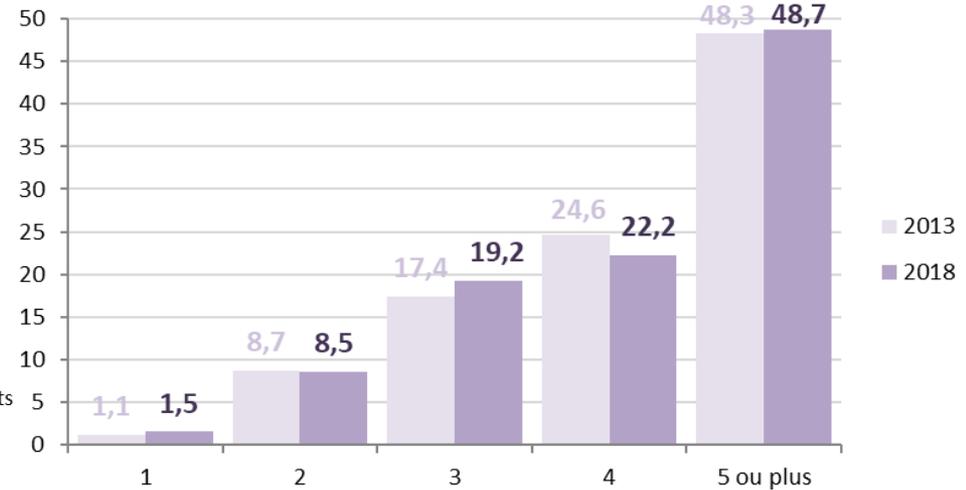
Un parc de logements **relativement diversifié**...

- 88% de résidences principales,
- 29% des occupants sont locataires (9% de locataires sociaux),
- 71% des logements ont 4 pièces ou plus.

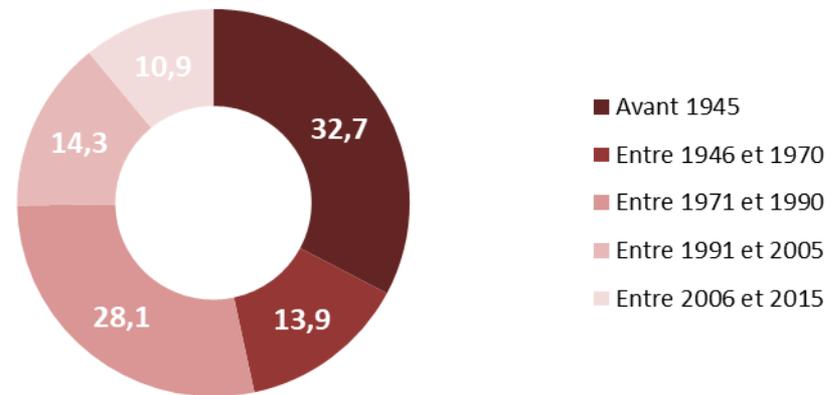
Statut d'occupation en 2018



Evolution des résidences principales selon le nombre de pièces entre 2013 et 2018



Age des résidences principales



...Et **ancien**

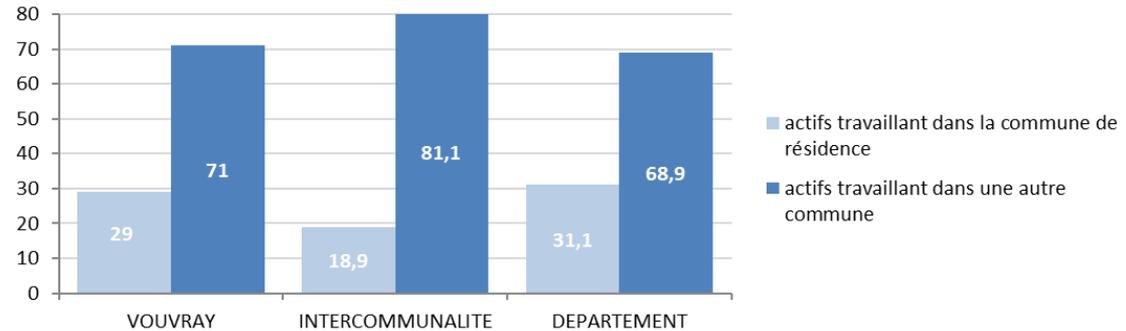
- 47% des résidences principales ont été construites avant les années 1970.

ENJEUX DU DIAGNOSTIC

Une population active en partie influencée par les pôles d'emplois voisins...

- ICE particulièrement fort et en hausse,
- 71% des actifs de Vouvray travaillent en dehors de la commune,
- Desserte routière et proximité Tours.

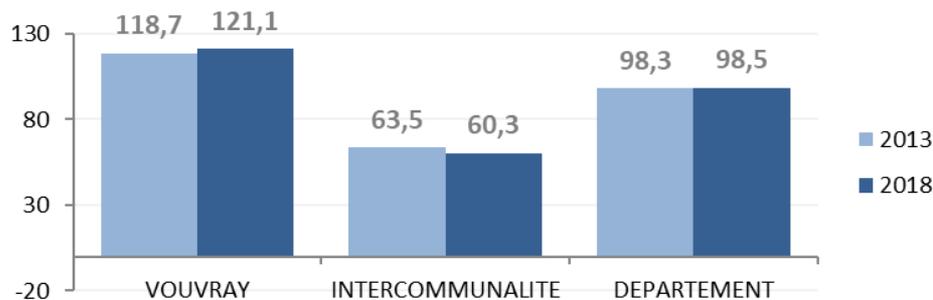
Lieu de travail des actifs en 2018



Une économie locale portée par...

- Les petites entreprises principalement dans le secteur « commerces, services et transport » (94% des entreprises ont moins de 10 salariés),
- Des entreprises d'importance, principalement implantée dans la ZA de l'étang Vignon,
- Une activité agricole et viticole structurante.

Evolution de l'Indicateur de concentration d'emploi



ENJEUX DU DIAGNOSTIC

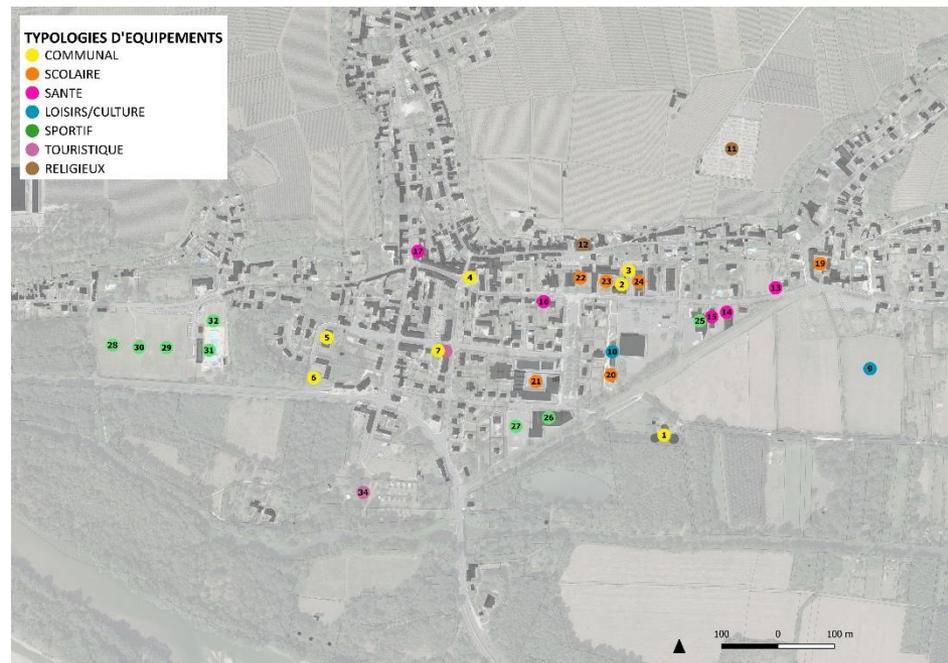
Une activité touristique principalement tournée vers l'**oenotourisme** et le **patrimoine local**,

- Circuits de randonnées,
- Eglise, châteaux...,
- Caves et domaines viticoles,
- Musée de la vigne et du vin,
- Plan d'eau les Grèves des Tuileries
- Patrimoine naturel (vallée de la Cisse, de la Loire...),
- Offre en hébergement dense et diversifiée,
- ...



Une **offre en équipements satisfaisante...**

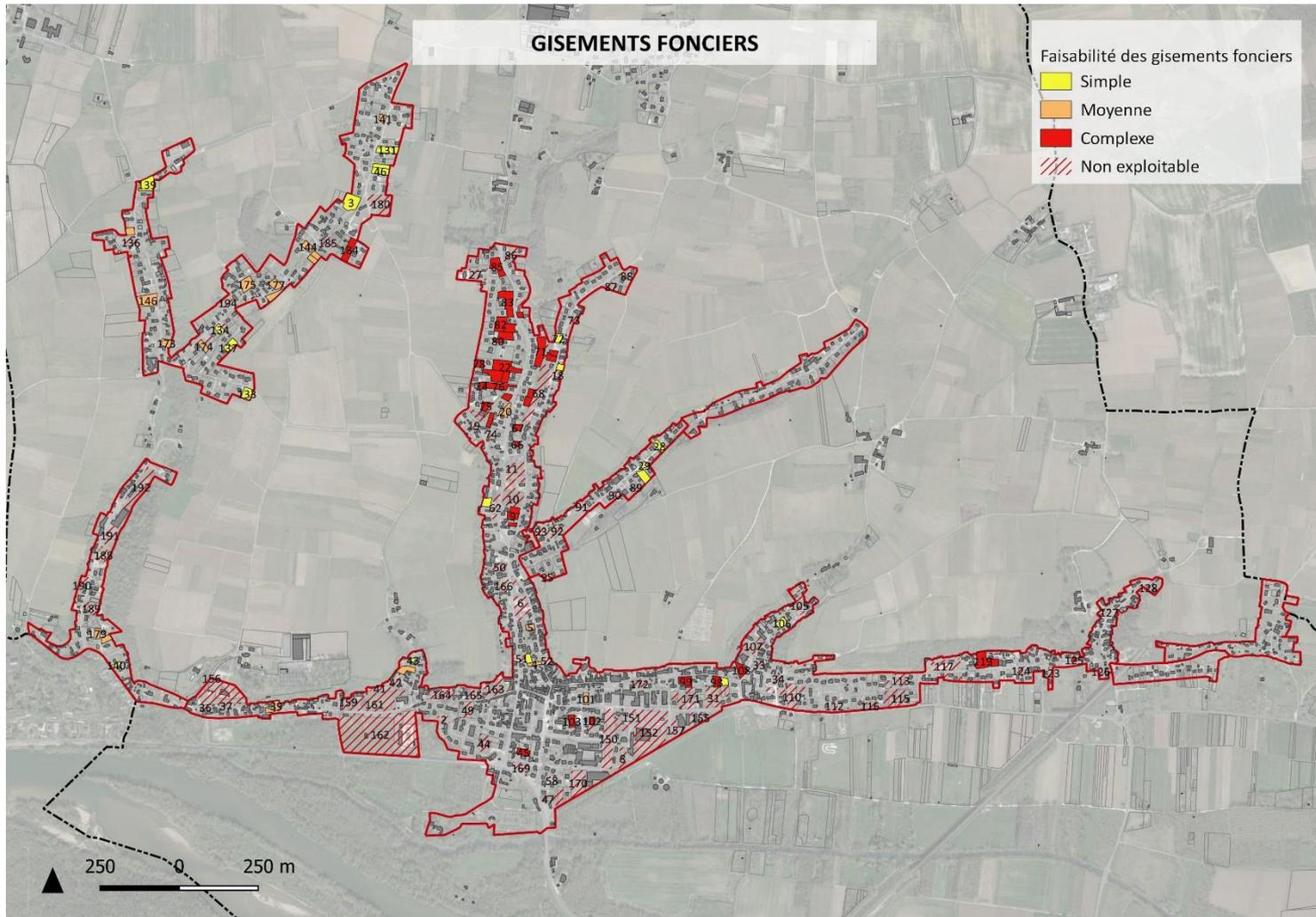
- Offre médicale et paramédicale répartie sur 3 sites,
- Offre scolaire confortable (maternelles, primaires, collèges),
- Offre sportive et culturelle dense (piscine, stades, gymnase...)
- Regroupement de la majorité des équipements dans un rayon de 500m autour de la mairie,
- Pas d'offre spécifique à destination des personnes âgées.



ENJEUX DU DIAGNOSTIC

Réalisation d'un inventaire des gisements fonciers :

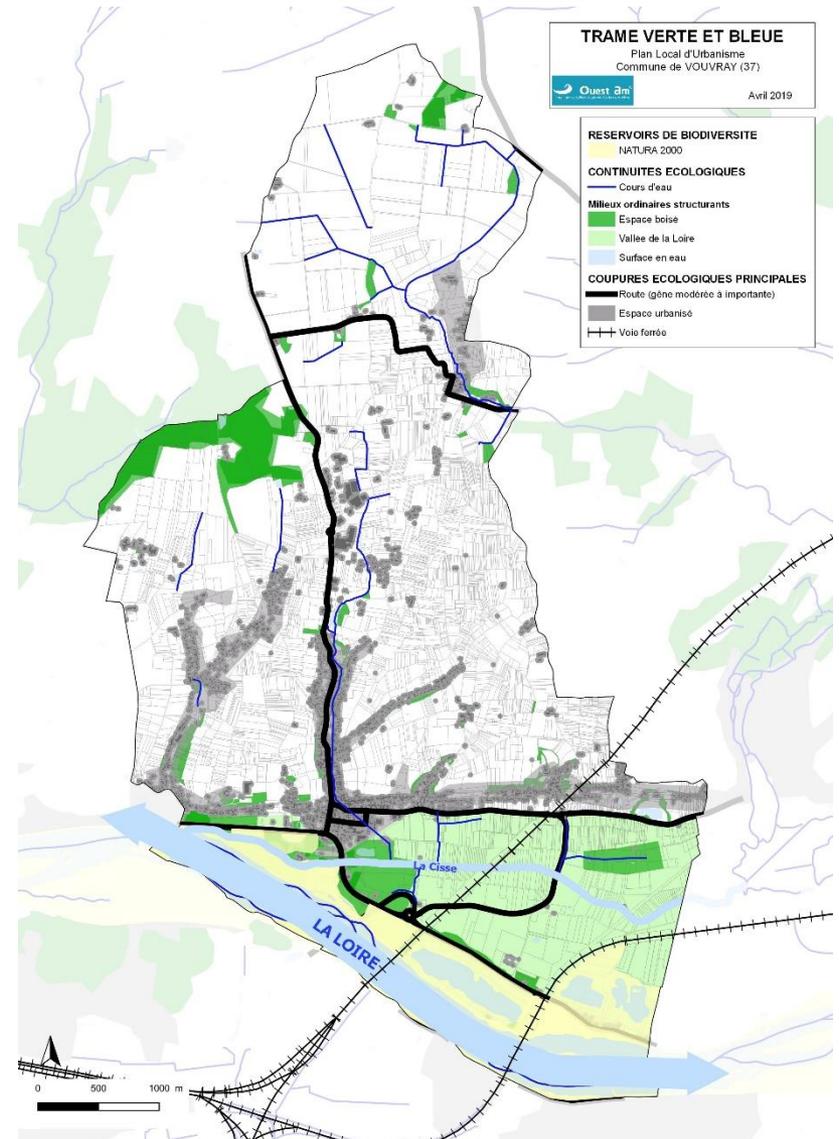
- Etude en fonction du **niveau de faisabilité** (simple, moyen et complexe) à partir des connaissances locales.



ENJEUX DU DIAGNOSTIC

Un milieu naturel très riche...

- Inscription dans deux sites Natura 2000 « **La Loire de Candes Saint Martin à Mosnes** » (Directive habitats) et « **Vallée de la Loire d'Indre et Loire** » (directive Oiseaux) sur la frange sud du territoire,
- 2 secteurs de ZNIEFF « **La Loire entre l'île de la Noiraye et la Fririère** » et « **Loire Tourangelle** »,
- Environ **165 ha de boisement** (6%),
- Le réseau bocager,
- Les vignes (**plus de 700 ha**),
- Les zones humides,
- Les vallées de la Loire et de la Cisse,
- ...



Le **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables

- > PARTIR DES ENJEUX POUR PENSER LE PROJET
- > PRENDRE EN COMPTE LE CADRAGE SUPRA-COMMUNAL

AXES DU PADD

Axe I : Assurer aux actuels et futurs habitants, un cadre de vie qualitatif

Axe II : Pérenniser les structures participant du dynamisme local

Axe III : Veiller à la préservation de l'espace rural

Axe I : Assurer aux actuels et futurs habitants, un cadre de vie qualitatif

AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Axe I : Assurer aux actuels et futurs habitants, un cadre de vie qualitatif

Maîtriser la croissance démographique et l'évolution du parc de logements

- Rythme de 0,5% de croissance moyenne annuelle,
- Accueil de 175 nouveaux habitants (tendre vers 3600 habitants d'ici 2032),
- Environ 140 nouveaux logements.

Comprenant :

- Les logements issus du changement de destination au sein de l'espace rural (**environ 10 logements**),



- Les logements issus du comblement des dents creuses dans l'enveloppe urbaine (**environ 75 à 80 logements**),
- Les logements en construction neuve en extension de l'enveloppe urbaine (**environ 25 logements**).
- Les logements spécifiques pour l'évolution du site de la Bellangerie (**environ 25 logements**).

AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

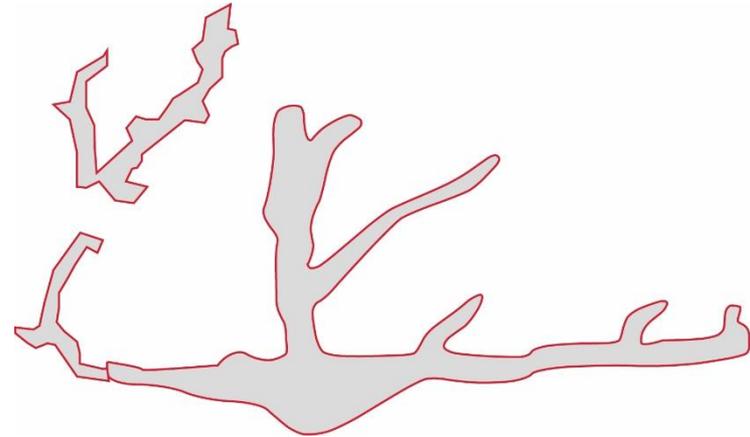
Axe I : Assurer aux actuels et futurs habitants, un cadre de vie qualitatif

Assurer le développement communal en composant avec les contraintes du territoire

- Respecter l'objectif SCOT en réalisant au moins **40%** des nouveaux logements au sein de l'enveloppe urbaine.

Inventaires gisements fonciers :

- Analyse du niveau de **faisabilité de chaque gisement** en fonction des contraintes techniques, environnementales, paysagères, réglementaires, architecturales...
- Potentiel estimé à **75-80 logements**



AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

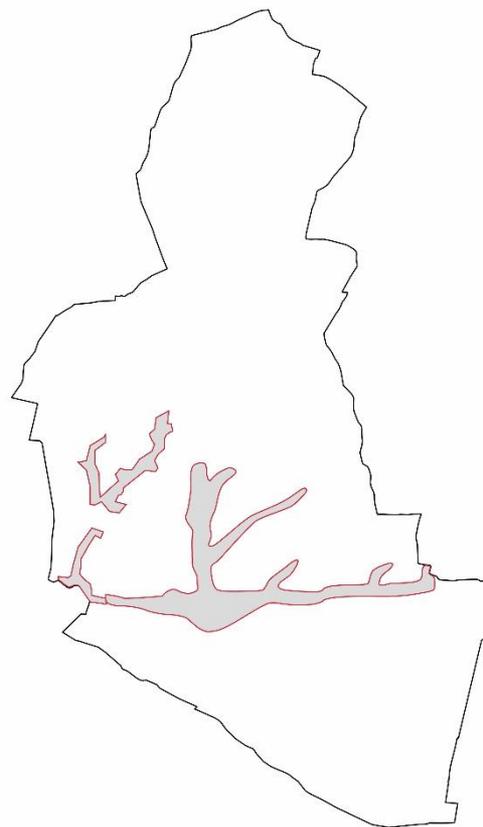
Axe I : Assurer aux actuels et futurs habitants, un cadre de vie qualitatif

Assurer le développement communal en composant avec les contraintes du territoire

- Respecter l'objectif SCOT en réalisant au moins **40%** des nouveaux logements au sein de l'enveloppe urbaine.
- Les secteurs à vocation habitat en extension représenteront une consommation foncière d'environ **2 hectares** et seront localisés en continuité du tissu urbanisé pour favoriser la fréquentation des commerces, services et équipements communaux et l'utilisation des modes doux.

Analyse multicritères :

- proximité des commerces, services et équipements,
- Continuité de l'enveloppe urbaine,
- Prise en compte des contraintes : parcelles AOC, agriculture, ligne SNCF, risque inondation...



AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

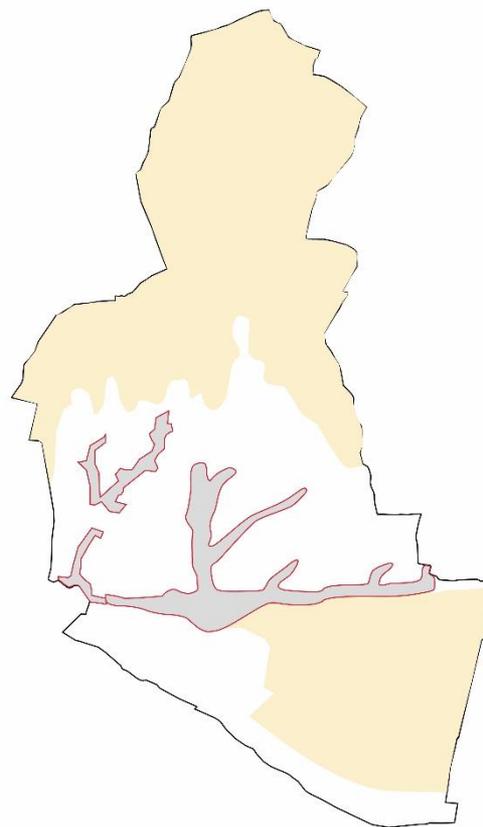
Axe I : Assurer aux actuels et futurs habitants, un cadre de vie qualitatif

Assurer le développement communal en composant avec les contraintes du territoire

- Respecter l'objectif SCOT en réalisant au moins **40%** des nouveaux logements au sein de l'enveloppe urbaine.
- Les secteurs à vocation habitat en extension représenteront une consommation foncière d'environ **2 hectares** et seront localisés en continuité du tissu urbanisé pour favoriser la fréquentation des commerces, services et équipements communaux et l'utilisation des modes doux.

Analyse multicritères :

- proximité des commerces, services et équipements,
- Continuité de l'enveloppe urbaine,
- Prise en compte des contraintes : parcelles AOC, agriculture, ligne SNCF, risque inondation...



AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

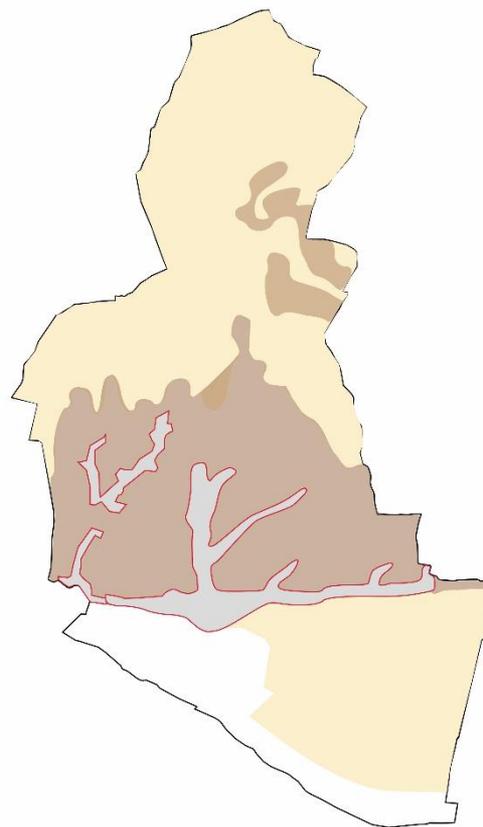
Axe I : Assurer aux actuels et futurs habitants, un cadre de vie qualitatif

Assurer le développement communal en composant avec les contraintes du territoire

- Respecter l'objectif SCOT en réalisant au moins **40%** des nouveaux logements au sein de l'enveloppe urbaine.
- Les secteurs à vocation habitat en extension représenteront une consommation foncière d'environ **2 hectares** et seront localisés en continuité du tissu urbanisé pour favoriser la fréquentation des commerces, services et équipements communaux et l'utilisation des modes doux.

Analyse multicritères :

- proximité des commerces, services et équipements,
- Continuité de l'enveloppe urbaine,
- Prise en compte des contraintes : parcelles AOC, agriculture, ligne SNCF, risque inondation...



AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

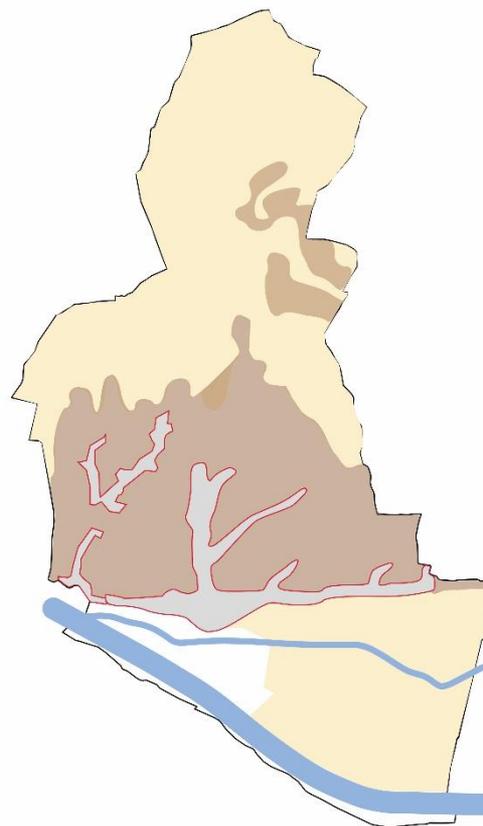
Axe I : Assurer aux actuels et futurs habitants, un cadre de vie qualitatif

Assurer le développement communal en composant avec les contraintes du territoire

- Respecter l'objectif SCOT en réalisant au moins **40%** des nouveaux logements au sein de l'enveloppe urbaine.
- Les secteurs à vocation habitat en extension représenteront une consommation foncière d'environ **2 hectares** et seront localisés en continuité du tissu urbanisé pour favoriser la fréquentation des commerces, services et équipements communaux et l'utilisation des modes doux.

Analyse multicritères :

- proximité des commerces, services et équipements,
- Continuité de l'enveloppe urbaine,
- Prise en compte des contraintes : parcelles AOC, agriculture, ligne SNCF, risque inondation...



AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

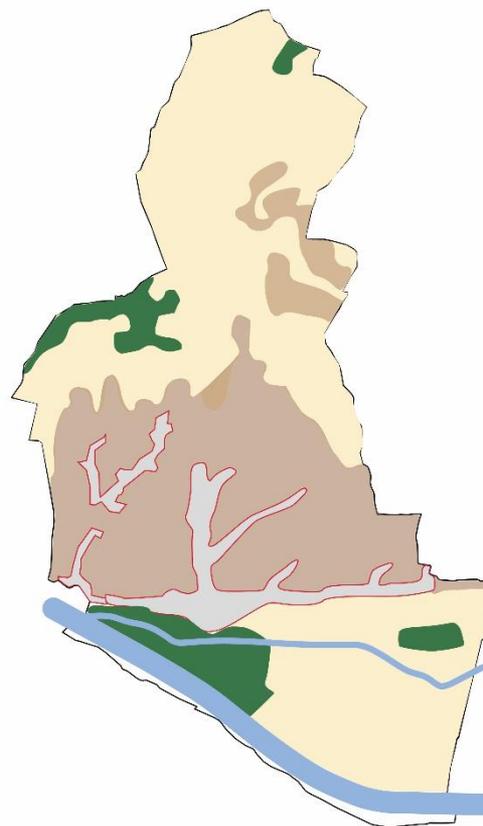
Axe I : Assurer aux actuels et futurs habitants, un cadre de vie qualitatif

Assurer le développement communal en composant avec les contraintes du territoire

- Respecter l'objectif SCOT en réalisant au moins **40%** des nouveaux logements au sein de l'enveloppe urbaine.
- Les secteurs à vocation habitat en extension représenteront une consommation foncière d'environ **2 hectares** et seront localisés en continuité du tissu urbanisé pour favoriser la fréquentation des commerces, services et équipements communaux et l'utilisation des modes doux.

Analyse multicritères :

- proximité des commerces, services et équipements,
- Continuité de l'enveloppe urbaine,
- Prise en compte des contraintes : parcelles AOC, agriculture, ligne SNCF, risque inondation...



AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

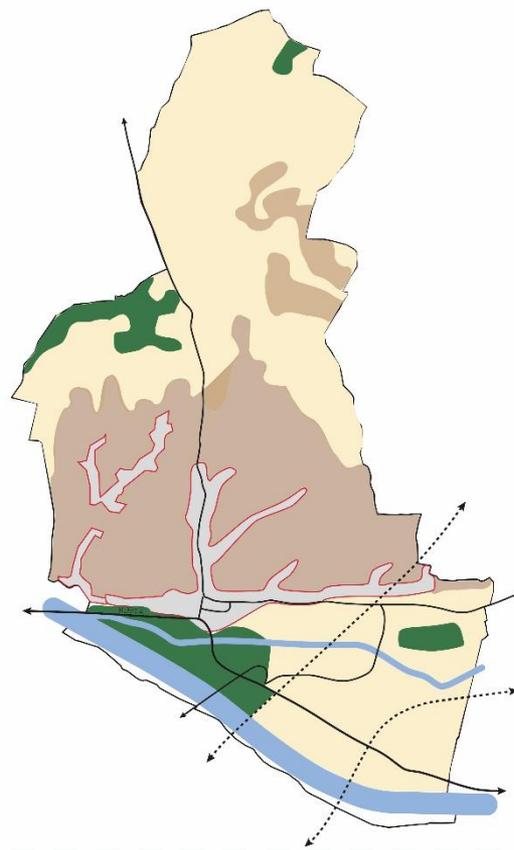
Axe I : Assurer aux actuels et futurs habitants, un cadre de vie qualitatif

Assurer le développement communal en composant avec les contraintes du territoire

- Respecter l'objectif SCOT en réalisant au moins **40%** des nouveaux logements au sein de l'enveloppe urbaine.
- Les secteurs à vocation habitat en extension représenteront une consommation foncière d'environ **2 hectares** et seront localisés en continuité du tissu urbanisé pour favoriser la fréquentation des commerces, services et équipements communaux et l'utilisation des modes doux.

Analyse multicritères :

- proximité des commerces, services et équipements,
- Continuité de l'enveloppe urbaine,
- Prise en compte des contraintes : parcelles AOC, agriculture, ligne SNCF, risque inondation...



AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

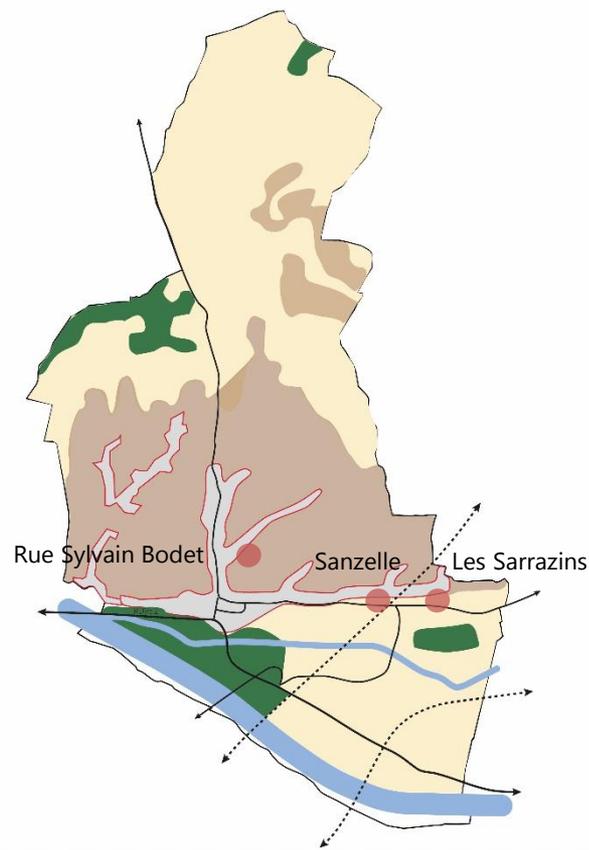
Axe I : Assurer aux actuels et futurs habitants, un cadre de vie qualitatif

Assurer le développement communal en composant avec les contraintes du territoire

- Respecter l'objectif SCOT en réalisant au moins **40%** des nouveaux logements au sein de l'enveloppe urbaine.
- Les secteurs à vocation habitat en extension représenteront une consommation foncière d'environ **2 hectares** et seront localisés en continuité du tissu urbanisé pour favoriser la fréquentation des commerces, services et équipements communaux et l'utilisation des modes doux.

Analyse multicritères :

- proximité des commerces, services et équipements,
- Continuité de l'enveloppe urbaine,
- Prise en compte des contraintes : parcelles AOC, agriculture, ligne SNCF, risque inondation...

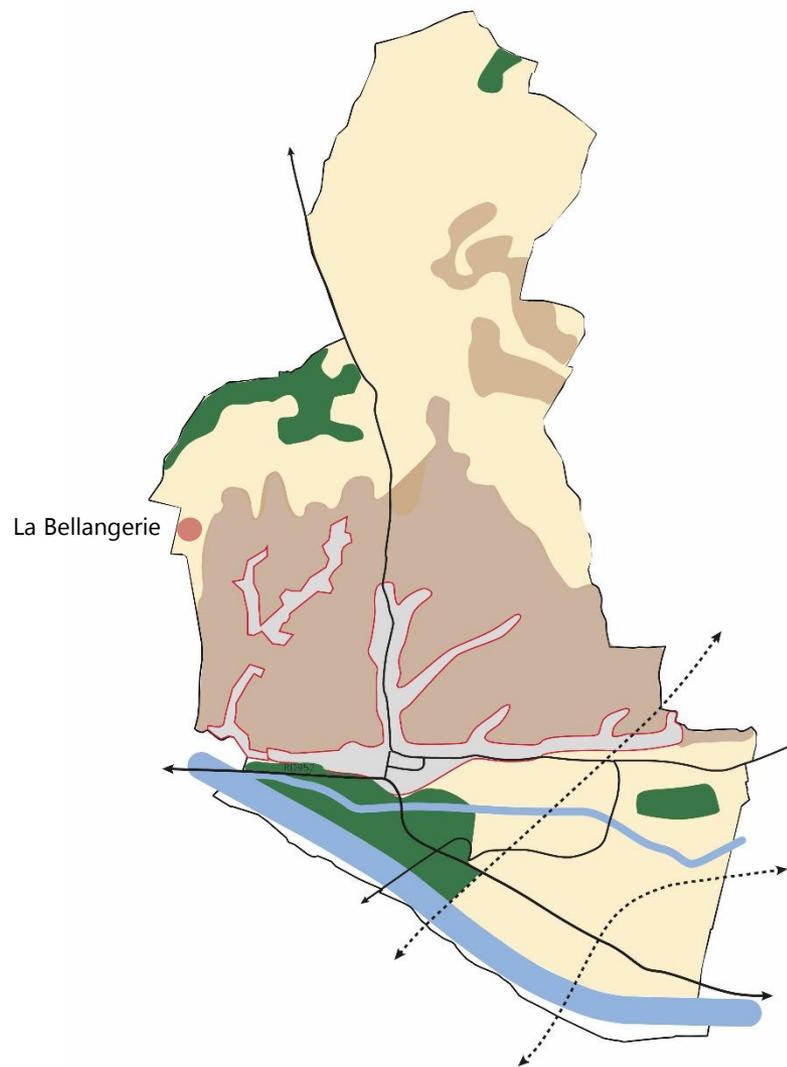


AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Axe I : Assurer aux actuels et futurs habitants, un cadre de vie qualitatif

Assurer le développement communal en composant avec les contraintes du territoire

- Respecter l'objectif SCOT en réalisant au moins **40%** des nouveaux logements au sein de l'enveloppe urbaine.
- Les secteurs à vocation habitat en extension représenteront une consommation foncière d'environ **2 hectares** et seront localisés en continuité du tissu urbanisé pour favoriser la fréquentation des commerces, services et équipements communaux et l'utilisation des modes doux.
- A ces 2 hectares s'ajoute **1,5 ha** pour l'évolution du site de la Bellangerie



AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Axe I : Assurer aux actuels et futurs habitants, un cadre de vie qualitatif

Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de toutes les populations

- L'accompagnement de l'évolution du site de La Bellangerie (*offre spécifique de 25 logements à destination de personnes en situation de handicap en continuité du foyer de vie existant*)

Secteur La Bellangerie

- 1,5 ha
- 25 logements
- 16 logts/ha
- offre spécifique en logements dans le foyer de vie, à destination de personnes en situation de handicap, contribuant à la diversité du parc de logements



AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Axe I : Assurer aux actuels et futurs habitants, un cadre de vie qualitatif

Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de toutes les populations

- La création d'une offre de logements pour les séniors (*connexion centre-ville et ses commodités*)

Secteur Maginot / Verrine

- 0,4 ha
- 35 logements
- 87 logts/ha
- Une partie des logements à destination de **séniors autonomes**

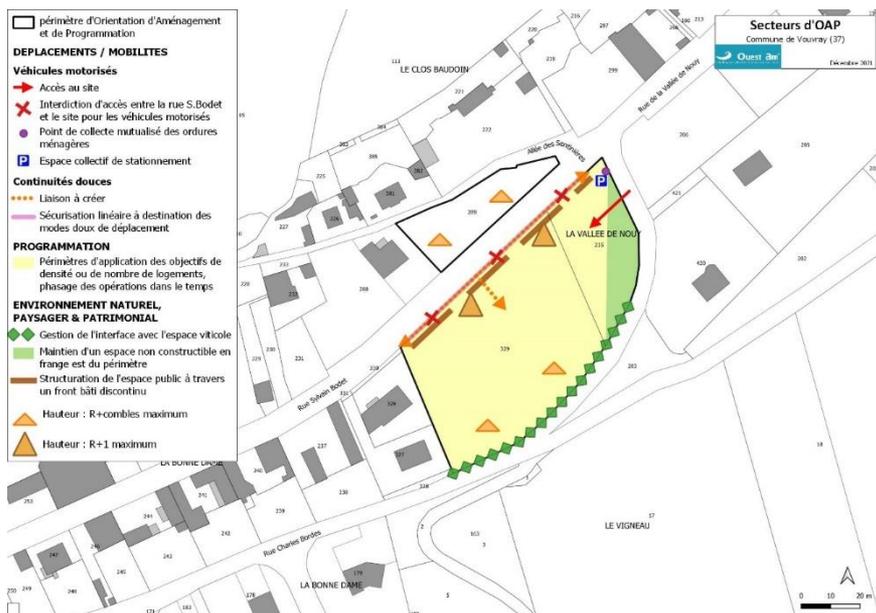


AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Axe I : Assurer aux actuels et futurs habitants, un cadre de vie qualitatif

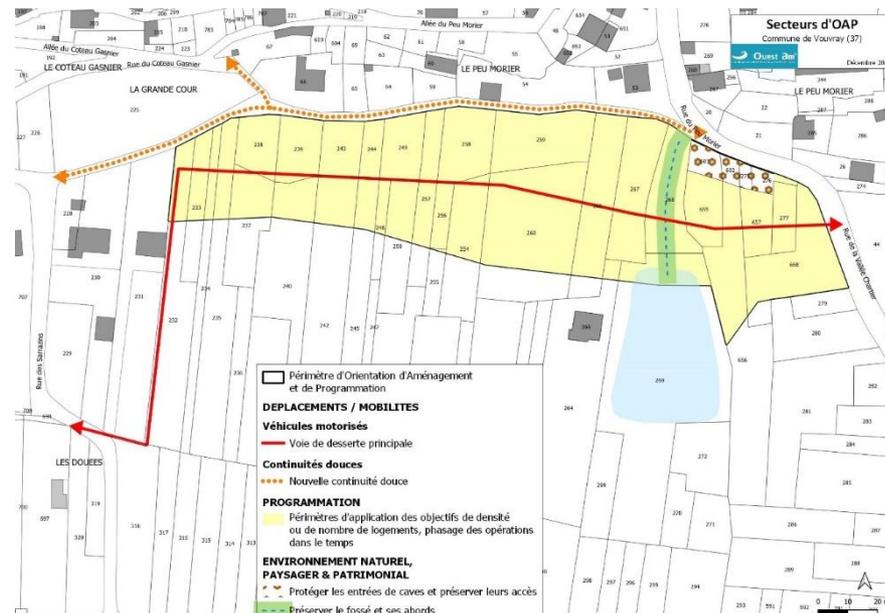
Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de toutes les populations

- Le développement d'une offre plus accessible (*attirer jeunes ménages, familles avec enfants...*),
- L'accroissement du nombre d'appartements (*développer l'offre de petits logements*),
- La diversification des formes urbaines (*respect objectif SCOT : 15 logements par hectare en moyenne sur l'ensemble des opérations projetées sur 10 ans*).



Secteur Rue Sylvain Bodet

- 0,46 ha
- 7 logements
- 15 logts/ha
- Individuel / individuel groupé



Secteur les Sarrazins

- 1 ha
- 15 logements
- 15 logts/ha
- Individuel / individuel groupé

Axe II : Pérenniser les structures participant du dynamisme local

AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Axe II : Pérenniser les structures participant du dynamisme local

Maintenir et renforcer le tissu commercial

- Développement secteurs habitat dans et en continuité de l'enveloppe urbaine
- Maintenir et préserver les commerces existants.

Règlement écrit et zonage

- Identification des linéaires concernés dans le zonage (786 mètres).
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-6 du CU) : interdiction de changement de destination pour le rez-de-chaussée des constructions



Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Mixité des fonctions : possibilité commerces en RDC (ex : secteur Square Rabelais et secteur Balzac/Maginatot)



AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Axe II : Pérenniser les structures participant du dynamisme local

Permettre le développement économique sur les 10 prochaines années

- Anticiper le développement économique du territoire sur le long terme en identifiant 2 espaces pour compléter l'offre de la ZA de l'étang Vignon (*situation stratégique à proximité d'un axe structurant pour l'accueil de nouvelles entreprises – surface totale de l'ordre de 4,5 à 5 hectares*).

Règlement écrit et zonage

- Identification de secteurs à définir pour le développement économique au nord et au sud de la ZA de l'étang Vignon



AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Axe II : Pérenniser les structures participant du dynamisme local

Permettre le développement économique sur les 10 prochaines années

- Pérenniser le tissu artisanal en campagne en permettant de manière encadrée le développement de certaines activités.

SECTEUR
DE
TAILLE
DE
CAPACITE
D'A
LACCUEIL
IMITE

Règlement écrit et zonage

- Identification à titre exceptionnel dans le plan de zonage de secteurs pour le développement d'activités artisanales en campagne,
- Encadrement stricte dans le règlement écrit (*hauteur maximale des constructions, emprise au sol maximale des constructions, distance maximale entre les constructions, périmètres précis...*)

AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Axe II : Pérenniser les structures participant du dynamisme local

Permettre le développement économique sur les 10 prochaines années

- Permettre le maintien de l'activité de valorisation du sol et sous-sol déjà en place sur la partie sud-est du territoire.

Règlement écrit et zonage

- Identification dans le plan de zonage d'un secteur spécifique pour les activités extractrices déjà en place sur le territoire,
- Encadrement de l'activité dans le règlement écrit (*installations liées à l'exploitation du sous-sol*).



AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Axe II : Pérenniser les structures participant du dynamisme local

Garantir une utilisation optimale des équipements

- Mise en œuvre de projets : réalisation city-stade, création d'un équipement sportif en lien avec le collège...

Axe II : Pérenniser les structures participant du dynamisme local

Garantir une utilisation optimale des équipements

- Projet de gendarmerie entre l'agglomération et la ZA de l'étang Vignon (*surface de 0,7 hectare*).

Règlement écrit et zonage

- Identification dans le plan de zonage des espaces concernés par ces projets dans le secteur urbain (Ua et Ub),
- Autoriser les équipements dans la zone urbaine.



AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Axe II : Pérenniser les structures participant du dynamisme local

Garantir une utilisation optimale des équipements

- Amélioration et optimisation des équipements à travers le renforcement du réseau doux (*transformation de rues en voies partagées et création d'une boucle piétonne autour du bourg*).
- Développement des espaces publics / espaces de rencontres et de convivialité pour renforcer les interactions entre les habitants.

Traduction dans le plan de zonage, le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation :

- Mise en place d'Emplacements Réservés pour la mise en place des nouvelles continuités douces, d'espaces publics, aires de jeux...
- Protection des cheminements et sentiers existants dans le plan de zonage (L151-38 du CU) : maintien de l'accès au public,
- OAP intégrant la mise en place de nouvelles continuités douces entre les futurs quartiers d'habitat.



AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Axe II : Pérenniser les structures participant du dynamisme local

Tirer parti de l'activité viticole et du réseau de sentiers pour renforcer la dynamique touristique autour des éléments identitaires du territoire

- Développement de parcours piétons dans les vignes à travers leur promotion (*affiches, panneaux de signalisation...*) pour affirmer le rôle de la viticulture dans l'économie touristique locale.
- Renforcer les circuits touristiques (nouveau sentier patrimonial, poursuite aménagement des pistes cyclables en bords de Loire, développement d'un circuit intercommunal entre Montlouis et Vouvray.
- Encourager le développement de l'offre en hébergement notamment en lien avec la diversification de l'activité agricole.
- Pérenniser le camping Le Bec de Cisse.

Traduction dans le plan de zonage, le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation :

- Mise en place d'Emplacements Réservés pour la mise en place des nouvelles continuités douces,
- Protection des sentiers existants dans le plan de zonage (L151-38 du CU) : maintien de l'accès au public,
- OAP intégrant la mise en place de nouvelles continuités douces entre les futurs quartiers d'habitat, un espace public...
- Autoriser la création d'hébergement touristique dans le cadre de la diversification agricole dans le règlement écrit.

Axe III : Veiller à la préservation de l'espace rural

AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Axe III : Veiller à la préservation de l'espace rural

Pérenniser les activités agricoles

- Pérenniser et développer les activités agricoles.
- Encadrement de la construction dans l'espace rural pour les tiers (annexes et extensions des constructions existantes).

Traduction dans le plan de zonage et le règlement écrit

Mise en place d'un secteur spécifique à vocation agricole (**zone A**) au sein duquel le règlement écrit permet la création de bâtiments agricoles, logements de fonction (*sous conditions*), diversification de l'activité (*sous conditions*).

Autoriser les constructions liée à l'activité viticole (chais) dans la zone urbaine Ub,

En zone agricole : « *L'emprise au sol cumulée des extensions ne dépasse pas 30% de l'emprise de l'habitation dans la limite de 50m² par rapport à la date d'approbation du PLU* »

« *L'emprise au sol cumulée des annexes n'excède pas 30m² par rapport à la date d'approbation du PLU et que l'annexe soit implantée à une distance maximale de 15m de l'habitation* »

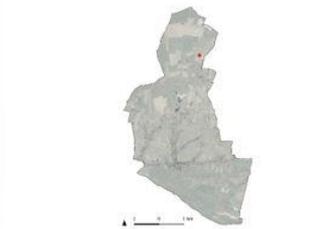
AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Axe III : Veiller à la préservation de l'espace rural

Pérenniser les activités agricoles

- Permettre le changement de destination pour conforter l'offre résidentielle en campagne.

11 bâtiments identifiés dans le zonage répondant à des critères objectifs (réseaux, agriculture, surface, état, intérêt patrimonial...).

N° BATIMENT : 8		LOCALISATION (lieu-dit) : Le Châtaignier	
			
CRITERES RETENUS :			
<input checked="" type="checkbox"/> Intérêt patrimonial	<input checked="" type="checkbox"/> Etat du bâtiment (Existence de murs porteurs notamment)	<input checked="" type="checkbox"/> Emprise du bâtiments sup. à 50m ² (70m²)	
<input checked="" type="checkbox"/> Possibilité d'accès aux réseaux (étude à réaliser par le pétitionnaire pour l'eau potable)	<input checked="" type="checkbox"/> Desserte par accès et voie sécurisés	<input type="checkbox"/> Distance d'un bâtiment d'élevage > à 100m	
<input checked="" type="checkbox"/> Espace pour stationnement	Remarques particulières : Ancienne grange à côté de la maison		
PHOTOS DU BATIMENT			
			

AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

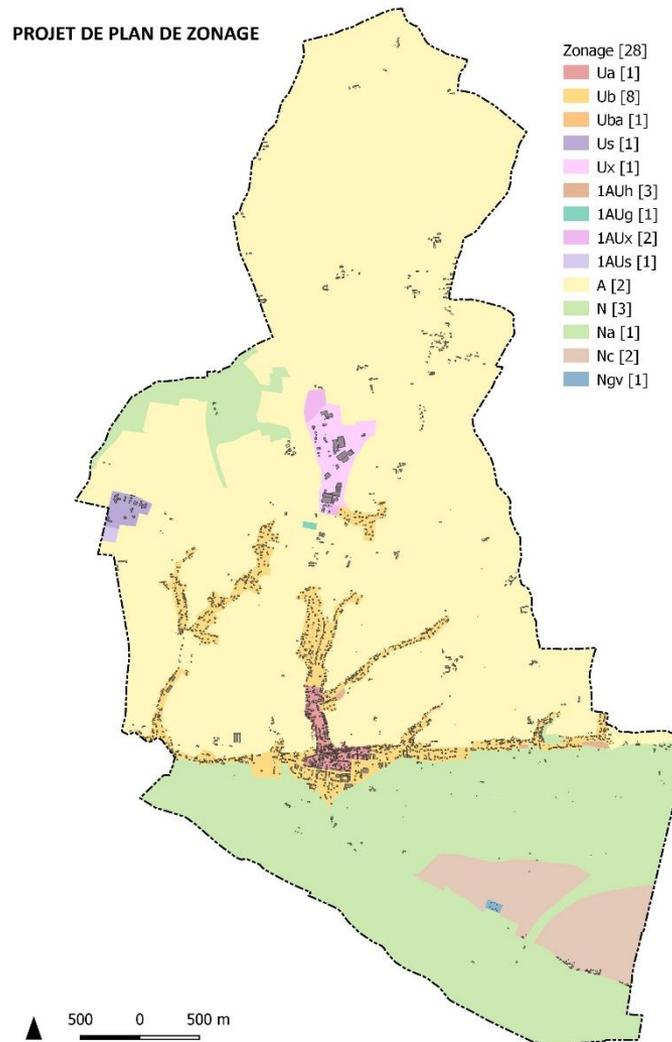
Axe III : Veiller à la préservation de l'espace rural

Protéger le cadre environnemental et paysager d'exception

- Protéger les espaces boisés qualitatifs, le réseau bocager, les zones humides, les cours d'eau, mares...

- Plus de 130 ha de boisements protégés au titre des Espaces Boisés Classés,
- 3,8 kilomètres linéaires de haies à protéger,
- 42 hectares de mares protégées.
- 737 ha du territoire classés en zone naturelle (31% du territoire),
- 1488 ha du territoire classés en zone agricole (62% du territoire).

Traduction dans le plan de zonage



AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Axe III : Veiller à la préservation de l'espace rural

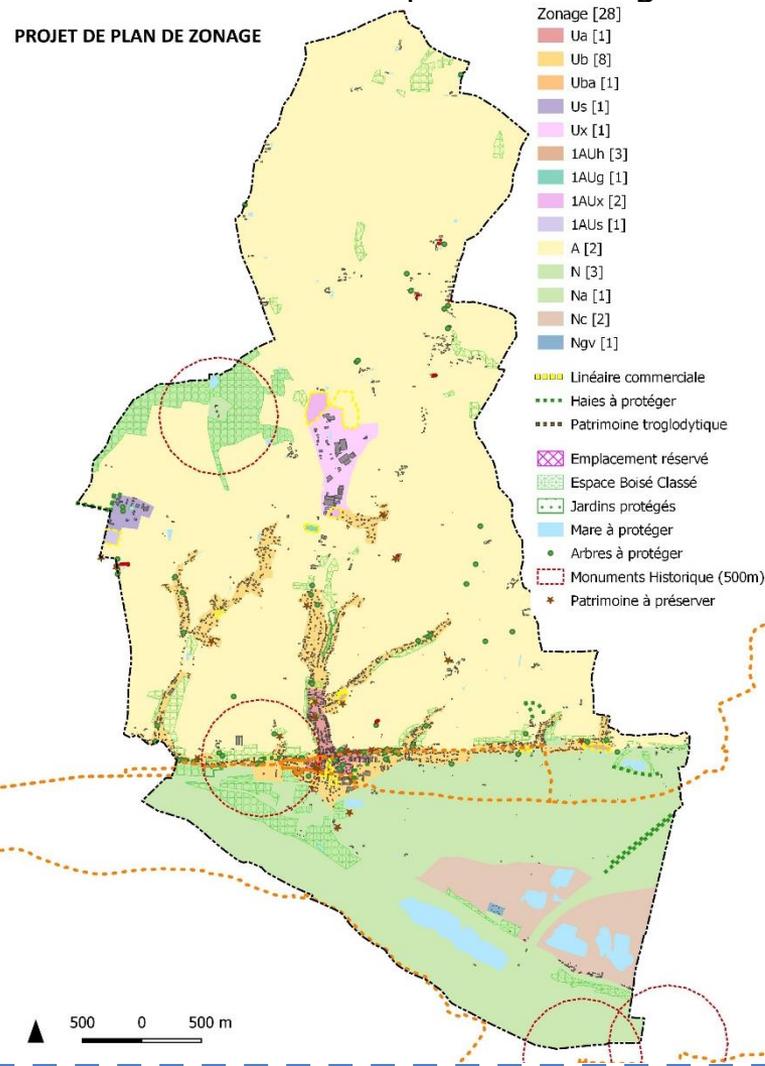
Protéger le cadre environnemental et paysager d'exception

- Protéger le patrimoine bâti, remarquable et traditionnel pour préserver le caractère patrimonial de Vouvray.

- Une vingtaine d'édifices patrimoniaux protégés,
- 6,8 km linéaire de patrimoine troglodytique à préserver,
- 73 arbres protégés.

Intégration de l'étude patrimoniale menée à l'échelle de l'intercommunalité.

Traduction dans le plan de zonage



AXES DU PADD => TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Axe III : Veiller à la préservation de l'espace rural

S'engager en faveur de la maîtrise de la consommation d'espace et de la lutte contre l'étalement urbain

- Viser une réduction significative de la consommation d'espace en s'inscrivant dans la trajectoire portée par la Loi « Climat et Résilience ».

Consommation foncière sur les 10 dernières années : 16,5 hectares

Projet de PLU :

- Pour l'habitat : de l'ordre de 1,5 à 2 hectares,
- Pour les équipements : de l'ordre de 2 à 2,5 hectares (gendarmerie et Bellangerie),
- Pour les activités économiques : de l'ordre de 4,5 à 5 hectares

PLACE AUX ÉCHANGES